

de technologie supérieure, que son mandat viendra à échéance le 26 juin 2013 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a recommandé monsieur Serge Brassset;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE monsieur Serge Brassset, directeur général du Cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aéro-technique, soit nommé membre du conseil d'administration de l'École de technologie supérieure, à titre de personne provenant du milieu collégial, pour un mandat de trois ans à compter du 27 juin 2013, en remplacement de madame Monique Laurin.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59760

Gouvernement du Québec

Décret 590-2013, 12 juin 2013

CONCERNANT la nomination d'un observateur auprès du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

ATTENDU QUE le paragraphe 1^o de l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (chapitre M-30.01) institue le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 50 de cette loi, le gouvernement peut nommer des observateurs auprès du Fonds;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 79 de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011, chapitre 16), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies continue ses activités sous le nom de Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies;

ATTENDU QUE monsieur Luc Castonguay a été nommé observateur auprès du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies par le décret numéro 919-2008 du 24 septembre 2008 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

QUE monsieur Jean Belzile, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, soit nommé observateur auprès du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en remplacement de monsieur Luc Castonguay.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

59761

Gouvernement du Québec

Décret 591-2013, 12 juin 2013

CONCERNANT la nomination de quatre membres du conseil d'administration de Télé-université

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des lettres patentes accordées à Télé-université par le décret numéro 1302-2011 du 14 décembre 2011, le conseil d'administration de Télé-université se compose de dix-sept membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *c* de l'article 3 de ces lettres patentes, cinq personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du ministre dont au moins trois professeurs, membres du personnel d'enseignement, de conception ou d'encadrement pédagogique, nommées pour trois ans et désignées par les membres de ce personnel;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *f* de l'article 3 de ces lettres patentes, cinq personnes sont nommées pour trois ans par le gouvernement sur la recommandation du ministre, après consultation des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 de ces lettres patentes, les premiers membres du conseil d'administration de Télé-université sont les membres du conseil de gestion établi en vertu de l'article 3 des lettres patentes supplémentaires accordées à l'Université du Québec à Montréal conformément au décret numéro 464-2005 du 18 mai 2005, en fonction lors de l'entrée en vigueur des présentes lettres patentes dans la mesure où ils se qualifient selon l'article 3 et ces membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;